



Non respect des obligations de sav

Par remy, le 21/09/2009 à 14:07

Bonjour, j'ai acheté en 2008 une piscine freedom auprès d'un concessionnaire de la marque celle-ci est sous garantie de 35 ans pour la coque et 2 ans pour le moteur. Depuis juin de cette année j'ai des fuites au niveau de la buse de nage à contre courant, j'ai contacté le revendeur qui dans un premier temps est venu me faire du rafistolage au niveau du joint qui était défectueux il m'a prévenu le jour de sa visite qu'il ne travaillait plus pour eux (freedom europe en Espagne) qu'il me faisait un dépannage pour m'être agréable et qu'il prévenait le SAV pour que la pièce soit remplacée. Cette réparation a tenu quelques temps et depuis elle refuse, à y regarder de plus près je me suis aperçu que à l'origine la buse était défectueuse et qu'il avait été rafistoler l'ors du montage de la coque, je me suis dépanné par moi-même pour éviter le remplissage de la piscine car je perds environ 200 à 300 litres d'eau tous les deux-trois jours j'ai depuis d'autres fuites au niveau d'une autre buse. Je lui ai demandé à l'époque les coordonnées de la société mère en Australie et de la société Europe en Espagne ce qu'il m'avait promis et que je n'ai jamais eu. Depuis je lui laisse des messages presque tous les jours sur son téléphone et sans réponse. Que puis-je faire ayant quitté la société à l'époque des responsabilités en temps que revendeur indépendant ? ou faut-il que je me retourne auprès du siège ? Dans l'attente de votre réponse en vous remerciant par avance.